



**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/21)
(Nairobi, Kenya, 9 – 11 octobre 2017)**

Point 5 de l'ordre du jour : Questions liées à la navigation aérienne dans la région AFI

5.2: Initiatives de l'industrie et autres questions liées à la navigation aérienne

**PLAN SÉMINAIRE RÉGIONAL DE SENSIBILISATION SUR LE PLAN DE MESURES
D'URGENCE DES CENDRES VOLCANIQUES(VACP) DE LA GESTION DU
TRAFIC AÉRIEN DANS LA RÉGION AFI**

(Présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note examine les résultats du Séminaire régional de sensibilisation sur le Plan de mesures d'urgence des cendres volcaniques (VACP) de la gestion du trafic aérien organisé par le Projet spécial de mise en œuvre approuvé par le Conseil afin de contribuer à la mise en œuvre de la Conclusion 18/52 d'APIRG. Le séminaire a été organisé à l'Hôtel Sawa à Douala au Cameroun, du 4 au 7 septembre 2017, par l'Autorité aéronautique civile du Cameroun.

La suite à donner par la réunion au paragraphe 3

REFERENCES :

- Doc 4444
- Doc 976,
- Doc 9691
- Rapports des réunions APIRG/18 et APIRG/19.
- VACP de la région EUR/NAT
- IP/13

Objectifs stratégiques de l'OACI : A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.

1. INTRODUCTION

1.1 Suite à l'adoption de la Conclusion 19/19 par l'APIRG invitant les États de la région AFI à élaborer des Plans de mesures d'urgence des cendres volcaniques et de l'adjoindre à leur Plan de mesures d'urgence de l'ATM ; et suite à la Conclusion 18/53 de l'APIRG demandant aux bureaux régionaux ESAF et WACAF d'organiser des séminaires régionaux de sensibilisation sur le Plan de mesures de contingence des cendres volcaniques de l'ATM dans la région AFI pour :

- a) Aider les Parties prenantes du secteur aéronautique à prendre connaissance du VACP ATM AFI ;
- b) Soutenir sa mise en œuvre ;
- c) Proposer les améliorations supplémentaires au plan.

1.2 Un séminaire régional de sensibilisation sur le Plan de mesures d'urgence sur les cendres volcaniques de la gestion du trafic aérien dans la région AFI a été organisé du 4 au 7 septembre 2017 à Douala au Cameroun par l'Autorité aéronautique civile du Cameroun en tant que Projet spécial de mise en œuvre (SIP) de l'OACI.

2. ANALYSE

2.1 L'objectif principal de ce séminaire régional de sensibilisation sur le Plan de mesures d'urgence sur les cendres volcaniques de la gestion du trafic aérien dans la région AFI était de faire connaître le processus d'élaboration du VACP AFI et fournir des orientations pour l'élaboration des directives sur les exercices (VOLCEX) dans la région AFI, suivant la Conclusion 18/53 de la réunion APIRG/18.

2.2 Vingt exposés ont été présentés durant le séminaire par les facilitateurs de l'OACI, les Etats et les organisations internationales. En outre, les participants ont planché sur la préparation de directives pour les exercices (ED), et l'équipe de l'OACI leur a fourni les grandes lignes et des orientations pour l'élaboration. Enfin, les participants ont élaboré et présenté un projet de directive sur les exercices susceptible d'être utilisé à titre de référence.

2.3 Le VACP de la région EUR/NAT a été présentée aux participants et comparé au VACP de la région AFI. Les participants ont formulé des observations sur les futurs amendements à apporter au VACP AFI et souligné les carences en matière de communication au niveau régional qui constituent un obstacle à une coordination fiable et efficace entre les agences en cas de crise.

2.4 Par ailleurs, l'impact de l'éruption aux mois d'avril et mai 2010 du volcan Eyjafjallajökul en Islande sur le trafic aérien mondial a été présenté aux séminaristes. En raison des spécificités et des différences entre les régions de l'OACI, le séminaire a conclu que le VACP doit être adapté aux réalités et aux caractéristiques des régions.

2.5 La position des usagers de l'espace aérien et les attentes de l'IATA et de l'IFALPA ont aussi été présentées aux participants. Il a été noté que les risques potentiels posés par les cendres volcaniques doivent être traités comme tout autre risque météorologique et que les compagnies aériennes doivent évaluer leurs capacités et décider de naviguer dans la proximité des zones affectées par les cendres volcaniques après une évaluation des risques fondée sur les informations reçues des Centres d'avis de cendres volcaniques (VAAC) et d'autres sources d'information.

2.6 Bien que les Etats aient l'obligation de soumettre leur Plans d'urgence de l'ATM et leurs Plans de mesures d'urgence des cendres volcaniques à l'OACI en même temps, à ce jour, plusieurs États n'ont pas encore soumis leurs Plan d'urgence de l'ATM accompagnés des Plans de mesures d'urgence sur les cendres volcaniques et des Plans pour les urgences de santé publique.

2.6 Le séminaire a tiré les conclusions ci-après :

- a) Il faut établir un mécanisme de communication afin de permettre la transmission des informations relatives à une éruption volcanique de l'Observatoire volcanologique vers le Centre de veille météorologique (MWO) et les organes ATS appropriés, le plus rapidement possible, afin que ces informations (VONA ASHTAM) soient communiquées aux usagers de l'espace aérien. Ces procédures doivent être formalisées à travers des SLA ou des protocoles d'accord
- b) Les États et les prestataires des services de navigation aérienne (ANSP) doivent éviter de fermer l'espace aérien à cause d'une éruption volcanique sans consultation préalable des opérateurs et des parties prenantes de l'aviation et ils doivent prendre des décisions de manière concertée ;
- c) Les Etats doivent s'assurer que les SMS des compagnies aériennes enregistrées sur leur territoire, contiennent des dispositions sur le plan de mesures d'urgence sur les cendres volcaniques ;

- d) Les Etats qui ont un volcan actif ou potentiellement actif, doivent se faire enregistrer auprès des agences qui assurent la surveillance et offrent des services d'imagerie des volcans afin d'être en position de recevoir les informations et données nécessaires à la mise en œuvre du VACP ;
- e) Les États doivent concevoir et mettre en œuvre des exercices sur les cendres volcaniques à l'aide des directives sur les exercices sur les cendres volcaniques figurant en Appendice F au Doc 9766 de l'OACI – *Manuel de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales* (IAVW) ;
- f) Les États, qui ne l'ont pas encore fait, sont instamment priés de finaliser l'élaboration de leurs Plans d'urgence de l'ATM et d'y intégrer le VACP de l'ATM AFI en appendice, conformément à la Conclusion 19/19 de l'APIRG.

2.7 Conformément à la Conclusion 18/53 c) de l'APIRG, le séminaire a examiné le Plan de mesures d'urgence de la région AFI afin d'y apporter des améliorations et proposé un projet de VACP AFI devant être examiné plus en profondeur par les Sous-groupes d'APRG (**voir IP/13**).

2.8 Le séminaire a pris note de la nécessité d'élaborer un plan régional de mesures d'urgence est reflétée dans la liste des projets du Sous-groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports (projet A5)- Planification d'urgence et coordination opérationnelle (CPOC) et considérée comme une priorité. Par ailleurs le séminaire a reconnu l'importance des rôles et la nécessité d'une collaboration étroite entre la météorologie aéronautique et la gestion de l'information dans les activités sur les cendres volcaniques et leur impact sur les opérations de vol.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) Inviter les États à veiller à ce que le SMS des compagnies aériennes enregistrées sur leur territoire, contienne des dispositions sur le plan de mesures d'urgence sur les cendres volcaniques ;
- c) Prier instamment les Etats ayant un volcan actif ou potentiellement actif à se faire enregistrer auprès des organes fournisseurs des services de surveillance et d'imagerie sur les volcans afin d'être en position de recevoir les informations et les données nécessaires à la mise en œuvre du VACP ;
- d) Les Etats doivent concevoir et mettre en œuvre des exercices sur les cendres volcaniques à l'aide des directives sur les exercices sur les cendres volcaniques figurant en Appendice F au Doc 9766 de l'OACI – *Manuel de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales* (IAVW) ;
- e) Les États, qui ne l'ont pas encore fait, sont instamment priés de finaliser l'élaboration de leurs Plans d'urgence de l'ATM et d'y intégrer le VACP de l'ATM AFI en appendice, conformément à la Conclusion 19/19 de l'APIRG;
- f) Inviter les Sous-groupes d'APIRG a mieux examiner les améliorations proposées pour le VACP AFI à l'issue du séminaire tenu en septembre 2017, en ce qui concerne le plan de mesures d'urgence et le projet de coordination opérationnelle.
